



Dans ce numéro :

- **Mensonges à l'entourage**
- **Mensonges à l'intervenant**
- **Méconnaissance des jeux**
- **Références**
- **Ressource**

Saviez-vous que ?

Seulement 52 % des parents savent qu'il existe une loi régissant l'âge permettant d'accéder aux salles de bingo ? Cet âge est fixé à 18 ans et plus.



Mensonges et méconnaissances des jeux

L'intervenant est susceptible de rencontrer plusieurs difficultés lorsqu'il vient en aide à un joueur excessif et le traitement prend rarement une trajectoire aussi bien définie qu'une ligne droite entre un point A et un point B. En effet, chaque client a des caractéristiques qui lui sont propres et des objectifs bien personnels. Certaines difficultés et particularités liées au traitement des joueurs excessifs vous sont présentées dans ce numéro, à savoir comment composer avec le mensonge et la méconnaissance des jeux dans un cadre thérapeutique.

Mensonges à l'entourage

Rares sont les joueurs excessifs qui n'ont pas développé l'habitude de mentir afin de poursuivre leurs activités de jeu. En traitement, les joueurs minimisent souvent certains de leurs comportements ou évitent d'en parler afin de camoufler les signes d'un jeu excessif. À titre d'exemple, lorsqu'ils sont questionnés par rapport à des faits qu'ils ont délibérément cachés à leur entourage, les joueurs se posent parfois la question suivante : « Est-ce que passer sous silence certains faits est un mensonge ? ». Étant donné que le jeu est généralement une activité planifiée et organisée, nous estimons que taire un comportement de jeu, omettre de parler de ses habitudes de jeu ou déformer la réalité constituent une forme de mensonge - un mensonge par omission.

Une question se pose toutefois : l'intervenant a-t-il avantage à recommander au joueur excessif, qui souhaite cesser

de jouer, de lever le voile sur les mensonges qui banalisent ses habitudes de jeu ? La réponse ne peut certainement pas être aussi claire que la question. Néanmoins, si l'entourage ne connaît pas l'ampleur du problème de jeu, il faut reconnaître qu'il sera d'autant plus facile pour le joueur de continuer à jouer. Le mensonge s'avère donc une stratégie pour poursuivre les activités de jeu.

Dans ce contexte, nous encourageons la sincérité et nous incitons le joueur à ne plus mentir à son entourage. Dans bien des cas, il est même souhaitable qu'il rétablisse la vérité sur les événements passés. Une telle confession témoigne également de sa motivation à cesser de jouer. À cet effet, une rencontre individuelle ou de groupe avec les membres de la famille ou toute autre personne concernée par les excès du joueur pourrait aider ce dernier dans cette importante transition.

En contrepartie, révéler la vérité quant à ses habitudes de jeu aura, à court terme, des conséquences désagréables pour le joueur. Il lui revient donc de décider s'il est préférable ou non de mettre un terme à ses mensonges et de divulguer certains faits à son entourage.

Mensonges à l'intervenant

L'intervenant est loin d'être à l'abri du mensonge dans son rapport thérapeutique avec le joueur. Ce dernier, même s'il désire s'abstenir de jouer, conserve souvent cette habitude de mentir.

L'ambivalence quant à l'arrêt du jeu, la honte d'avoir rejoué, le désir de plaisir ou de ne pas décevoir l'intervenant figurent parmi les raisons qui encouragent le joueur à mentir. À titre d'exemple, le mensonge le plus commun est certainement celui qui vise à justifier l'absence à une rencontre de traitement en évoquant des problèmes liés à la voiture (panne, défectuosité, crevaison, vol, etc.).

Comment devrait réagir l'intervenant qui se doute que le joueur lui ment ? Plusieurs attitudes sont alors possibles et elles s'articulent toutes autour de deux pôles : relever ou ne pas relever le mensonge. Un intervenant pourrait décider de passer outre les mensonges et ne jamais aborder ce sujet avec le joueur. Le rôle de surveillant ne revient pas d'emblée aux intervenants et certains d'entre eux préfèrent une relation qui suscite peu de confrontation. Ces intervenants choisissent alors délibérément d'éviter les mensonges et se centrent sur les cibles de traitement du joueur. Cette attitude thérapeutique peut donner de bons résultats.

Par contre, nous privilégions une approche où les affirmations considérées comme mensongères sont discutées ouvertement avec le joueur. Cette approche est privilégiée, car nous croyons que de nombreux joueurs bénéficieront d'une attitude thérapeutique plus franche et plus ferme étant donné que les problèmes de jeu vont souvent de pair avec une fuite des responsabilités. La discussion des propos que l'intervenant perçoit comme mensongers peut ainsi créer une ouverture afin d'aborder le retour des comportements responsables.

Méconnaissance des jeux ⁽¹⁾

Il existe des dizaines de jeux de hasard et d'argent différents ayant chacun des règles particulières. On n'a qu'à penser aux différentes loteries, aux paris sportifs, aux machines

à sous, aux jeux de table dans les casinos, aux jeux de loteries vidéo, etc. En conséquence, l'intervenant ne peut pas connaître à fond tous les jeux auxquels s'adonne le joueur excessif. Que peut-il faire dans ce cas ? Simplement admettre qu'il a une connaissance limitée de ce jeu et préciser qu'il aimerait en savoir davantage sur ses règles, la façon d'y jouer, les gains possibles, etc. Voilà pour l'intervenant une belle occasion d'explorer les idées erronées du joueur par rapport à son jeu préféré (2,3).

Il n'est pas nécessaire de connaître à fond le jeu en question pour être en mesure de détecter les perceptions erronées. Il suffit d'être attentif à sa conviction de gagner, à ses illusions de contrôle et à sa tendance à lier des événements indépendants. L'intervenant fera ainsi d'une pierre deux coups ! Il connaîtra mieux le jeu dont lui parle le joueur et aura en tête une foule de pensées erronées sur lesquelles il pourra travailler.

Prochain numéro

Notre prochain numéro abordera les coûts sociaux associés au jeu excessif.

Références

(1) Ladouceur, R., Sylvain, C., Boutin, C., & Doucet, C. (2000). *Le jeu excessif : comprendre et vaincre le gambling*. Montréal : Les éditions de l'Homme.

(2) Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu (1999). *La psychologie du joueur*. *Atout hasard...*, Vol. 1, N° 3.

(3) Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu (1999). *Évaluation du joueur excessif*. *Atout hasard...*, Vol. 1, N° 4.

ERRATUM

Dans le titre, remplacer « méconnaissances » par *méconnaissance*.

Ressource Internet

Le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies a une section de son site Web entièrement dédiée à la problématique du jeu excessif. Les individus, groupes ou organismes canadiens qui s'adonnent à des activités liées aux jeux de hasard et d'argent sont répertoriés en fonction de différents secteurs d'action : promotion et défense, financement, diffusion de l'information, prévention, politique, recherche, formation et traitement.
<http://www.ccsa.ca/cclat.htm>

Notes

Commentaires ou suggestions ? Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu, École de psychologie, Université Laval, Québec, G1K 7P4.

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.



Pour nous rejoindre:

Montréal: (514) 524-1333
Télécopieur: (514) 524-6836

Québec: (418) 656-5389
Télécopieur: (418) 656-3646

Courriel: Jeux@psy.ulaval.ca

<http://www.psy.ulaval.ca/~jeux>